L'ÉVOLUTION DE LA PROFESSION D'ARCHIVISTE ET DU SYSTÈME D'ARCHIVES AU CANADA

MARION BEYEA a été directrice des Archives provinciales du Nouveau-Brunswick de 1978 à 2013. Avant cette nomination, elle était archiviste du synode général de l'Église anglicane du Canada, a travaillé comme archiviste aux Archives publiques de l'Ontario et comme assistante étudiante aux Archives de l'Université du Nouveau-Brunswick et aux Archives du Musée du Nouveau-Brunswick. Sa contribution à la profession archivistique a débuté en 1973 en tant que membre de la Section des archives de la Société historique du Canada où elle a coédité un bulletin d'information pour les archivistes. Elle était sur le comité de trois personnes qui a collaboré avec les archivistes à travers le Canada sur la formation de leur propre association et développé la constitution pour l'ACA. Elle a servi l'Association canadienne des archivistes dans un certain nombre de capacités, y compris en tant que présidente en 1979-1980, et a été la première présidente du Conseil canadien des archives. Elle a été active au sein du Conseil international des archives en tant que membre du Comité directeur de la Section des associations professionnelles et en tant que présidente de la commission sur les normes et les bonnes pratiques. Elle était la représentante du Nouveau-Brunswick sur la Commission des lieux et monuments historiques pendant deux mandats et est actuellement gouverneur du Nouveau-Brunswick au sein du conseil de la Fiducie nationale d'Héritage Canada. Elle est également membre du conseil du Fonds Canadiana et un directrice de l'Association des musées du Nouveau-Brunswick.

MARCEL CAYA a enseigné les archives à l'Université du Québec à Montréal jusqu'en 2011 après avoir travaillé comme archiviste universitaire pour l'Université McGill à Montréal de 1977 à 1994 et comme DG du Musée McCord d'histoire canadienne de 1984 à 1988. L'un des membres fondateurs du Bureau canadien des archivistes, il a également siégé sur les deux groupes/comités consultatifs sur les archives du Conseil de recherches en sciences humaines de 1978 à 1980 et de 1983 à 1985. Il a co-présidé le Groupe de travail canadien sur les normes de description de 1983 à 1986 et a été membre du Comité des normes du CCA et du Groupe de travail sur les arrangements de la CCA. Il a été président et vice-président de l'Office national d'évaluation des archives, et depuis 1981 il en est son directeur régional pour le Québec. Il était membre sans portfolio sur le premier exécutif de l'ACA. Il a servi le Conseil international des archives dans de nombreuses fonctions, y compris en tant que Secrétaire général adjoint jusqu'en 2007 ; il en a été le premier *Fellow*.

La création d'archives au Canada a été progressive et aléatoire. Les gouvernements et les organismes privés ont généré et reçu des documents, mais ils n'ont pas vraiment pris soin de ceux-ci au-delà de la période durant laquelle ils ont été utilisés. Bien qu'il y ait eu des exemples précoces de collections d'archives intéressantes et importantes en Nouvelle-Écosse et au Québec, et bien que le gouvernement fédéral ait établi ses archives en 1872, c'est seulement au XXe siècle que les provinces ont fait de même. Les organismes privés, en particulier les églises et les entreprises, ont également mis en place des archives pour leurs propres dossiers et un certain nombre de sociétés historiques et de musées ont commencé à acquérir des documents à la fois pour les héberger et pour répondre aux besoins locaux de recherche. Pour préparer le terrain des archives dans les années 1970, lorsque les archivistes canadiens ont connu les premiers frémissements du professionnalisme, et pour constituer le premier répertoire des archives canadiennes, 321 questionnaires ont été envoyés et 216 établissements y ont répondu.[1] Les institutions s'identifiant comme des archives ne suivaient pas de modèle et étaient souvent des institutions adjointes aux bibliothèques, aux musées et sociétés historiques, et les méthodes qu'elles utilisaient étaient loin d'être normalisées. Néanmoins, elles partageaient les objectifs d'acquisition, de préservation et d'accessibilité des archives, mais souvent sans le mandat.

Peu de gens qui acceptaient des postes dans les archives en faisait un choix de carrière délibéré. Les archives représentaient une source d'emploi pour de nombreux ex-journalistes, des anciens combattants, des nominations politiques occasionnelles et des diplômés universitaires en histoire (souvent avec une intention de retourner aux études pour éventuellement trouver un emploi dans le milieu universitaire). Les liens avec les historiens étaient forts parce que ces derniers étaient considérés comme étant les principaux utilisateurs des archives. L'organisation professionnelle pour les archivistes jusqu'en 1975 était la Section des archives de la Société historique du Canada (SHC) qui fut créée en 1953. Même après la création de l'ACA, de nombreux archivistes préféraient les rencontres annuelles avec les sociétés savantes plutôt que les conférences professionnelles séparées, puisqu'ils profitaient de ces occasions annuelles pour interagir avec les historiens universitaires.

La majorité des personnes travaillant dans les archives ont appris sur le tas et furent considérablement influencées par un cours d'une durée d'un mois qui se donnait aux Archives publiques du Canada (les APC). La Section des archives avait l'intention de faire offrir ce cours à l'Université Carleton, ce qu'elle a réussi à faire pendant plusieurs années, et lorsque cette initiative a cessé de fonctionné, le cours fut hébergé par les APC. Le cours était très important pour familiariser les archivistes avec la théorie et la pratique archivistiques, et les actifs et les opérations des APC. Surtout, le cours a contribué au développement de relations qui contribué à faire progresser les archives en tant que profession. L'arrivée de plusieurs archivistes britanniques a apporté à la pratique canadienne une tradition de travail d'archivage professionnel, avec certaines idées sur la formation et la théorie archivistiques.

Il y a eu emprunt considérable de la pratique archivistique des APC, qui, avec un budget de 54% supérieur aux budgets combinés de toutes les autres archives canadiennes, était un chef de file dans le domaine et a aidé d'autres archives canadiennes à bien des égards.[2] Cette aide variait de conseils d'experts et d'assistance dans tous les domaines et spécialités de l'archivistique, jusqu'à celle de l'archiviste du Dominion pour le gouvernement du Nouveau-Brunswick pour la mise en place de son programme d'archives en 1967. En outre, d'autres archives ont partagé leurs expériences et méthodes entre elles et au début des années 1970 ont commencé à constituer des organisations locales et régionales.[3] La *Union List of Manuscripts* mise en œuvre par les APC et avec le soutien de la SHC, a présenté, en effet, une norme précoce de la description sommaire des fonds d'archives et a fourni une formation appropriée dans ce domaine. Les archivistes ont été formés sur la méthodologie de bibliothèque imposée au classement et à la description des documents, et sur la concurrence pour les acquisitions, cette dernière en partie une réaction à l'introduction du programme national d'acquisition systématique des APC. Ce fut, en fait, une tentative d'approche systématique pour identifier les documents devant être conservés dans les archives nationales. La gestion documentaire est devenue une partie intégrante des activités des APC, ainsi que des Archives de l'Ontario et des archives plus récemment établies au Nouveau-Brunswick et dans le Yukon. En même temps on pouvait constater une préoccupation croissante au sujet de la conservation. Cependant, seuls quelques établissements avaient des conservateurs et ceux-ci étaient formés en Europe et généralement orientés vers l'art : ils considéraient les éléments individuels au lieu de développer des stratégies pour la masse croissante de documents détenus par les archives.

Au début des années 1970, les réunions de la Section des archives sont devenues régulières avec des demandes croissantes d'ajouts à l'ordre du jour, des séances structurées sur des sujets d'intérêt archivistique et une adhésion s'étendant au-delà des chefs d'établissements. Le bulletin de la Section avait été transformé en un journal, rapportant des nouvelles et abordant des questions techniques ainsi que des questions plus larges pertinentes à la pratique archivistique. Les archivistes seniors canadiens participaient à la Society of American Archivists (SAA), même en tant que présidents, et le Committee of the Future, mis en place en 1983 pour élaborer des options pour une association d'archivistes canadiens plus vigoureuse et pertinente, a reçu son nom d'un exercice d'autoévaluation similaire effectué par la SAA. Les archivistes ont commencé à se rencontrer localement et régionalement pour discuter et organiser des cours de formation et des ateliers. Lors de la réunion annuelle de la Section en 1984 un groupe de travail de trois personnes a été créé pour étudier comment les archivistes canadiens pourraient devenir une force plus puissante et efficace pour représenter les besoins des archivistes et des archives. L'idée d'une organisation professionnelle, indépendante de la SHC, a été proposée et le groupe de travail s'est réuni avec les organisations régionales, les institutions d'archives et les archivistes de partout au Canada pour promouvoir cette idée et solliciter des commentaires sur la forme que devrait prendre l'organisation et pour préparer une constitution et des statuts. Ceux-ci ont été acceptés à Edmonton lors de la conférence annuelle de la Section des Archives au printemps de 1975 et l'Association des archivistes canadiens fut formée.

L'Association des archivistes du Québec (AAQ) a été fondée en décembre 1967 par un groupe d'archivistes désireux de promouvoir les intérêts de leur profession, en élevant les normes, en assurant une plus grande communication entre ses membres et en améliorant la condition des archives, principalement grâce à des interventions avec les gouvernements sur les grandes questions, y compris l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels. C'était une organisation bien établie et prospère, et le groupe de travail étudiant la structure de la nouvelle organisation des archivistes du Canada a accepté la proposition de l'exécutif de l'association québécoise que celle-ci continue à servir les besoins et les intérêts des archivistes du Québec mais que les deux associations collaborent en assignant trois membres chacune au Bureau canadien des archivistes (BCA) pour promouvoir et coordonner les activités communes des deux organisations et présenter un front commun sur les questions d'archivage à l'échelle nationale et au niveau international.[4]

Dans ses cinq premières années, l'Association canadienne des archivistes a introduit des changements significatifs dans le paysage archivistique. Elle a tenu une conférence annuelle qui, en 1980, comptait 100 participants et offrait plusieurs séances simultanées. Les archivistes communiquaient régulièrement et à l'échelle nationale grâce à leur bulletin et un nouveau journal, *Archivaria*, une publication assez impressionnante pour recevoir des fonds du programme de soutien pour les revues savantes du Conseil de recherches en sciences sociales et humaines (CRSH). Des comités s'étaient formés pour aborder les questions relatives aux publications, aux systèmes de classification et aux archives d'entreprises, tandis qu'un comité sur l'éducation a élaboré des lignes directrices pour les programmes d'études supérieures en archivistique. La professionnalisation de l'archiviste était en cours.

LA COMMISSION SUR LES ÉTUDES CANADIENNES

Au-delà de ces réalisations, fondamentales dans la mise en place d'une organisation professionnelle, les archivistes ont été motivés à s'organiser en vue d'améliorer leur capacité à mener à bien le travail de découverte et de préservation des documents et de les rendre disponibles pour la recherche. L'élan initial pour identifier et régler les problèmes rencontrés par les archives dans l'exercice de cette mission fondamentale, en termes d'un système global d'archives, a été déclenché par un rapport de 1975 sur l'état de la recherche et de l'enseignement des études canadiennes. L'idée d'une commission pour étudier, faire rapport et formuler des recommandations relatives à l'état des études canadiennes a été conçue en 1970 et ses membres ont été nommés par l'Association des universités et collèges du Canada en juin 1972. Thomas B. Symons, historien et président fondateur de l'Université Trent, a été nommé président de la Commission.

Le rapport de la Commission a consacré un chapitre aux archives canadiennes et les a qualifiés de « la base des études canadiennes ».[5] Il a abordé, entre autres, l'enseignement universitaire pour les archivistes, de

nouveaux établissements et la révision de la législation pour les APC, l'obligation de dépôt des productions de Radio-Canada et de l'ONF aux APC, la révision de la *Loi sur le droit d'auteur*, la création d'archives dans toutes les universités et le bon entretien des documents universitaires, la conservation des archives d'entreprises et des documents de groupes ethniques auparavant négligés, de meilleurs outils de référence, et l'achèvement de la *Union List of Manuscripts*.

Cependant, tout en offrant des recommandations relatives à ces questions spécifiques, la Commission a demandé et a décrit une approche plus systématique de la démarche archivistique au Canada. Ce fait s'explique par une importante préoccupation, exprimée dans le rapport, que la plus large gamme de matériaux documentaires soit préservée pour la recherche future. Il a recommandé que les APC élaborent un programme afin de sensibiliser le public à la valeur potentielle des documents privés et d'autres documents d'archives et il a noté que la localisation de ces dossiers doit précéder le développement des collections systématiques. Il a proposé l'élaboration d'un guide national pour les documents, qui ne sont pas déjà dans les archives, et qui seront financés par les gouvernements fédéral et provinciaux. Dans l'intérêt de la préservation de ces documents, la prochaine étape logique et souhaitable, la Commission a proposé une augmentation du nombre d'archives et la coordination de leurs efforts afin qu'elles puissent s'occuper des documents supplémentaires à paraître. Pour ce faire, le rapport accorde un rôle majeur aux universités, appelées à recevoir plus de documents et à aider au démarrage d'autres archives. Le rapport a mis l'accent sur l'acquisition et la conservation des documents pour répondre aux besoins des chercheurs et a attribué un rôle essentiel aux universités dans un réseau qui supporte cet objectif.

Bien que l'ACA n'existait pas encore lorsque la Commission a entrepris ses travaux, et n'a donc pas pu présenter de mémoire, l'organisation était d'accord avec les préoccupations du rapport. Cependant, l'ACA était en désaccord avec le rôle accordé aux universités comme acteurs majeurs dans l'approche systématique proposée. L'ACA s'est fondée sur la théorie archivistique et a pris une position Jenkinsonienne prônant au contraire la « constitution d'archives basées autant que possible dans un cadre institutionnel où les documents précieux sont créés, car seules les archives gérées par des gardiens compétents capables d'instituer des procédures normalisées peuvent, au bout du compte, nous amener à réaliser notre objectif de relier les répertoires et leurs collections aux réseaux et aux systèmes coopératifs ».[6]

Un impact très important du rapport de la Commission, publié l'année de la création de l'ACA, a été son effet galvanisant sur la nouvelle organisation des archivistes. Les archivistes ont accueilli le rapport avec grand intérêt et ont été encouragés à réfléchir sur leur pratique et la théorie et la façon dont celle-ci influencerait la mise en œuvre des recommandations du rapport. Soixante-deux des 225 archivistes interrogés ont complétés des questionnaires élaborés par un comité de sélection de l'ACA. Une évaluation des 31 recommandations du rapport, et un débat intense et plusieurs ébauches ont été élaborées avant que la réponse de l'ACA ne soit prête.

GROUPE CONSULTATIF SUR LES ARCHIVES CANADIENNES

Un autre résultat très important du travail de la Commission pour les archives canadiennes fut l'impulsion que cette dernière a donnée pour une étude portant spécifiquement sur ces dernières. Symons s'est rendu compte que l'action en réponse aux recommandations du rapport de la Commission sur les études canadiennes ne serait pas automatique ou facile. Il a demandé au Conseil des Arts du Canada (plus tard le Conseil de recherches en sciences humaines) le financement d'un examen plus approfondi des documents d'archives canadiens. Les groupes consultatifs étaient utilisés par le CRSH à l'époque pour plusieurs raisons, y compris le renforcement de l'infrastructure de recherche. André Fortier, président du CRSH, dans sa préface au rapport du Groupe consultatif sur les archives canadiennes, a déclaré que la motivation de la création du Groupe consultatif provenait de deux sources principales : des demandes d'assistance faites au Conseil par des archives, pour lesquelles ils n'avaient ni le budget ni le mandat, et la Commission sur les études canadiennes.

Le Groupe consultatif, composé de neuf historiens et des archivistes et présidé par Ian Wilson, archiviste de la province de la Saskatchewan, a élu de compiler un tableau statistique des archives au Canada comme première étape. Leur échantillon consistait de réponses de 185 archives à un questionnaire d'enquête, des lettres explicatives supplémentaires provenant de 31 institutions archivistiques ainsi que des mémoires de l'ACA et de ses

comités et d'autres organes. Les données ont révélé « un sentiment de crise dans les archives canadiennes », même les plus grandes déclarant un manque d'installations ou d'équipements de base, seulement quelques-unes d'entre elles ayant des programmes complets de gestion de documents, pas plus d'une poignée de programmes de conservation, et pas de possibilités d'éducation pour les archivistes.

Le rapport du Groupe consultatif présenté à la conférence annuelle de l'ACA en 1980 a fait 19 recommandations, bien conçues et motivées, et directement pertinentes pour les besoins actuels et à long terme des archives. D'autres suggestions et conclusions dans le rapport proposait un plus grand nombre d'actions à poursuivre. Plusieurs couvraient le même terrain que la Commission sur les études canadiennes : l'éducation de niveau universitaire pour les archivistes, la conservation des archives d'entreprises, la révision de la législation sur le droit d'auteur. De nouvelles recommandations de sécurité et de mise en place d'un registre national des documents volés, l'extension de la *Loi sur l'exportation culturelle* et la *Loi sur les importations*, l'ajout de l'archivistique à la liste de disciplines admissibles à des subventions de recherche du CRSH et la participation des archivistes dans l'évaluation des demandes dans les sciences humaines et sociales, et la désignation d'un montant approprié de financement du CRSH accordé aux chercheurs universitaires qui utiliseront les archives pour aider les archives à fournir ces services.

Contrairement à la Commission sur les études canadiennes, le Groupe consultatif a fondé ses recommandations sur la théorie archivistique, fournissant une définition actualisée des archives qui se déplaçait au-delà de la définition Jenkinsonienne stricte des documents « établis ou utilisés dans le cadre d'une transaction administrative ou exécutive… qui forment une partie, et par la suite conservés dans leur propre garde » pour englober le fait que les documents de valeur archivistique ne sont pas toujours, ni même souvent, conservés par leur créateur.[7] Par conséquent, un principe complémentaire pour guider la pratique archivistique a été ajouté, lequel a étendu le principe de provenance qui vise à maintenir intact le contexte des documents, à un principe de territorialité qui prend en compte le milieu local des documents dans le cadre de leur contexte.

Ces éléments sous-tendaient le thème principal du rapport, le développement et la coordination des archives au Canada. Le Groupe consultatif a recommandé que « toutes les archives publiques réévaluent tous leurs programmes pour atteindre un juste équilibre entre leurs programmes institutionnels traditionnels et de nouveaux programmes visant à assurer le leadership à un système coopératif d'archives dans leur région ».[8]

Le rapport a recommandé une nouvelle direction pour les Archives publiques du Canada, qui allait coordonner un système d'archivage d'information national. Les APC partageraient la responsabilité avec les réseaux provinciaux qui fourniraient des consultants, continuerait l'implication dans le développement de la profession d'archiviste, et établirait un programme de subventions pour les projets d'importance nationale. Le plan recommandait aussi la création d'une association canadienne des archives, comprenant des chefs d'archives d'une certaine taille qui se réuniraient pour planifier des programmes conjoints et pour exprimer des opinions collectives sur les politiques publiques du point de vue institutionnel.

L'ACA a approuvé le travail du Groupe consultatif sur la promotion d'un réseau coordonné dans chaque province visant à établir des priorités (qui peuvent être bien différentes d'une région à l'autre), développer des services, des installations et des programmes utiles à tous. Cependant, elle n'était pas d'accord avec la structure recommandée pour sa réalisation. L'ACA s'est opposé à une Direction, qu'elle trouvait redondante et pouvant mener à un gaspillage de fonds publics, lui préférant une Commission nationale indépendante sur les documents d'archives (CNDA), composée des APC, de l'ACA et de l'AAQ, des représentants des archives à travers le pays sur une base rotative, et d'institutions alliées, la Bibliothèque nationale et l'Institut canadien de conservation. L'ACA voyait l'Association canadienne des archives proposée dans le rapport du Groupe consultatif, comme élitiste et une dépense qui pourrait être évitée avec la CNDA, qui pourrait également entretenir une liaison plus efficace entre les organes provinciaux, ce qu'une nouvelle Direction ne serait pas en mesure de faire.

LE COMITÉ D'ÉTUDE DE LA POLITIQUE CULTURELLE FÉDÉRALE, LE CONGRÈS DES ARCHIVES ET LE COMITÉ CONSULTATIF SUR LES ARCHIVES

Pendant ce temps, un Comité d'étude de la politique culturelle fédérale a été établi en 1980 pour entreprendre un examen exhaustif des institutions culturelles canadiennes et de la politique culturelle. Présidé par Louis Applebaum et Jacques Hébert, son champ d'application comprenait les arts visuels et du spectacle, le patrimoine, les industries culturelles, la radiodiffusion, la Bibliothèque nationale et les Archives publiques. Le Comité d'étude de la politique culturelle représentait une autre occasion pour l'ACA et d'autres associations d'archivistes de communiquer des idées sur la structure la mieux adaptée au système canadien des archives et leur besoin de ressources supplémentaires. Applebaum-Hébert ont soutenu la nécessité d'un système interdépendant et coopératif des institutions et organismes d'archives et, prenant exemple de l'ACA, a proposé une Commission nationale sur les documents d'archives comme alternative au Groupe consultatif de l'Association canadienne des Archives.

Le Congrès des archives organisé par les archivistes et tenu à Kingston en 1982, a fourni une autre avenue pour la promotion d'actions motivées par les recommandations des études sur les études canadiennes et du Groupe consultatif. Intitulé « Planification des archives », il a été organisé par les archivistes. Les archivistes, les utilisateurs d'archives, et les bailleurs de fonds d'archives ont été invités. Un certain nombre de résolutions ont été adoptées lors du Congrès, plusieurs soutenant un programme de subventions pour les archives, et l'élaboration de normes pour la description archivistique. La réalisation de cette résolution est le résultat le plus durable du Congrès.

Ian Wilson, qui avait présidé le Groupe consultatif sur les archives canadiennes, a vu la nécessité de faire pression pour donner suite aux recommandations des différents rapports et discussions en découlant et, en septembre 1983, le CRSH fut persuadé de financer un comité consultatif ad hoc sur les archives. Le Comité a été invité à examiner les réponses et discussions stimulées par le rapport du Groupe consultatif et du Congrès sur les archives, et les recommandations du Comité d'étude de la politique culturelle fédérale. En outre, il a été mandaté d'examiner le rôle d'un financement fédéral pour le développement général du système d'archivage. Le rapport du Comité consultatif a élaboré des recommandations spécifiques pour les organismes qui étaient en mesure de les mettre en œuvre et ainsi faire avancer la cause du soutien pour les archives dans une variété de domaines.

LA MISE EN ŒUVRE DU SYSTÈME ARCHIVISTIQUE CANADIEN

L'examen de l'état des archives canadiennes était en cours depuis près de huit ans. Les divers rapports et la discussion approfondie des archivistes et des associations d'archives ont commencé à cristalliser la pensée de la communauté archivistique canadienne, et un accord sur certains points de base était évident. La responsabilité du soutien pour les archives devrait être partagée par les organismes parrainant les archives et les gouvernements provinciaux/territoriaux et fédéraux; un financement accru est essentiel pour pouvoir offrir ce soutien et pour développer une approche systématique pour le fournir; un système archivistique canadien devrait être en mesure de déterminer les besoins dans des circonstances diverses et être suffisamment souple pour répondre efficacement à ces besoins. Tout cela ne pourrait être atteint que grâce à la participation soutenue des archivistes, de leurs institutions et de leurs associations.

Les archivistes n'étaient pas expérimentés ou qualifiés pour la recherche de financement autre que les budgets institutionnels. En 1972, lorsque Gérard Pelletier, ministre des Communications, cherchait à mettre en œuvre la décentralisation dans le domaine culturel, plusieurs programmes ont été mis en place pour le soutien des musées. On y proposait notamment un inventaire national de tous les objets conservés dans les musées du Canada, un programme d'aide à l'enregistrement, un programme d'aide aux musées, et d'autres au cours des années qui ont suivi. En huit années de fonctionnement de l'Inventaire national, celui-ci a consommé plus de 7,5 millions de dollars et le programme d'aide à l'enregistrement 4,3 millions de dollars. Ces programmes, et d'autres soutenant les musées, continuent à ce jour.[9] En revanche, le programme de diffusion conçu pour les archives en 1972 prévoyait seulement 10 000 dollars par an pour transférer des documents importants sur microfilm, par exemple les documents des premiers ministres

Symons a fait pression et eu un certain succès pour obtenir du financement afin de mettre en œuvre

certaines des recommandations du rapport de la Commission sur les études canadiennes portant sur les archives, notamment un inventaire national des documents importants qui n'ont pas été conservés dans les archives. Grâce à ses activités de lobbying et avec le soutien de Wilfred Smith, archiviste du Dominion, 330 267 $ ont été alloués par le ministère de l'Emploi et de l'Immigration et 10 000 $ par les APC pour financer la première phase d'une enquête nationale qui a impliqué 138 étudiants travaillant dans 20 endroits. Le programme s'est poursuivi pendant plusieurs années et, bien qu'on ne connaisse pas le nombre de ces documents qui ont abouti dans les archives, le profil des archives a été mis en valeur et la nécessité de prêter attention aux documents sans archives a été mise en évidence. Le CRSH a également exploité le Programme d'outils de recherche qui offrait une aide financière pour des instruments de recherche visant à rendre les matériaux documentaires dans les bibliothèques et les archives disponibles à la communauté de recherche scientifique. Bien que les documents publics détenus par les archives provinciales/territoriales n'étaient pas admissibles en vertu du programme, les archives en ont bénéficié en finançant la création de nombreux guides, inventaires et catalogues dans les années où le programme a été exploité.

En dépit des recommandations des différentes études et du Congrès, et le lobbying des archivistes auprès du CRSH pour un soutien aux archives, l'octroi de subventions pour des travaux d'archivage n'a pas été considéré comme faisant partie du mandat ou du rôle du CRSH. Cependant, le CRSH a ouvert son programme de subventions à la recherche universitaire aux archivistes et aux sujets archivistiques, et le Conseil a fourni des fonds importants pour la recherche sur les normes de description archivistique.

Ces programmes, cependant, étaient dispersés et ne concordaient pas avec les besoins et les désirs des archivistes canadiens. Les archives à tous les niveaux ont lutté pour obtenir des ressources. Mis à part l'aide financière des Archives publiques du Canada, peu de deniers du fédéral ont été dirigés vers les archives.

Le développement d'un consensus entre les archivistes en termes de ce qu'ils désiraient atteindre a coïncidé avec une situation fortuite. Un chef adjoint et un sous-ministre adjoint, des amis qui avaient une connaissance approfondie de l'importance des archives et qui étaient sensibilisés à l'écart des ressources dont souffraient les archives au Canada, étaient à la tête des archives provinciales du Nouveau-Brunswick et de la Saskatchewan. Tous deux employaient des archivistes chevronnés qui participaient activement à l'ACA depuis le début et ils considéraient critiques la mise en œuvre d'un système d'archivage et l'obtention de nouveaux fonds.[10] Ces députés ont manœuvré pour que la question du système d'archivage et du financement soit à l'ordre du jour de la réunion des ministres fédéral et provinciaux des Affaires culturelles et historiques à Regina en mai 1982. Pour ce faire, ils ont élargi une requête du Québec qui demandait la révision imminente de la législation des APC pour y inclure d'autres initiatives législatives fédérales et les recommandations du rapport du Groupe consultatif sur les archives concernant la structure, les responsabilités et les besoins des archives au Canada.[11] Ces questions ont été examinées plus en profondeur lors de la Conférence fédérale-provinciale des ministres responsables des Affaires culturelles et historiques, le 4 mai. Les participants fédéraux n'avaient pas prévu cette question à l'ordre du jour et n'avaient pas élaboré de position, mais après consultation téléphonique avec Ottawa, la recommandation de l'archiviste national de demander à la Conférence fédérale-provinciale-territoriale (FPT) des archivistes qu'elle enquête et fasse rapport sur ces questions fut acceptée.[12] Une fois les ministres provinciaux et fédéraux informés du consensus de la communauté archivistique pour un système archivistique canadien pris en charge en partie par de nouveaux fonds fédéraux, ils ont accepté l'idée d'un système archivistique canadien et ont résolu « qu'ils encouragent et facilitent l'évolution d'un 'système d'archivage' au Canada ».[13] Cette approche a été confirmée en 1984 par le ministre fédéral des Communications comme reflétant le principe de « partenariat de l'effort » du domaine culturel.

L'archiviste national nouvellement nommé, Jean-Pierre Wallot, a immédiatement supporté la notion de la résolution approuvée. Connaissant personnellement son ministre des Communications, Marcel Masse, il a encouragé sa mise en œuvre par un engagement du gouvernement canadien au montant de 1,8 millions de dollars. Plusieurs années plus tard, après une campagne de lobbying intense, un million de dollars supplémentaires ont été ajoutés spécifiquement pour les programmes consacrés à la conservation des documents d'archives.

LE CONSEIL CANADIEN DES ARCHIVES

Le résultat a été la création du Conseil canadien des archives, le CCA, pour assurer le leadership et la coordination du système archivistique canadien. Sa structure, ses objectifs et les programmes reflètent les idées, les principes et les recommandations des rapports des groupes qui ont étudié les archives canadiennes et les réponses de la communauté archivistique. Il est représentatif des divers éléments du système archivistique canadien, y compris les Archives nationales, tous les conseils provinciaux/territoriaux (eux-mêmes représentatifs des archives), et les associations professionnelles de l'ACA et l'AAQ. Une communication directe avec les conseils provinciaux/territoriaux assure que les besoins prioritaires de leurs archives membres sont identifiés et plusieurs possibilités de subventions permettent suffisamment de souplesse pour répondre à ces besoins. La bureaucratie et les coûts opérationnels étaient modestes puisque le CCA fonctionnait avec une petite équipe compétente et dévouée et avait recours à la participation soutenue des archivistes, de leurs institutions et de leurs associations. Le soutien pour le système est partagé par les archives, ainsi que les gouvernements aux niveaux provincial/territorial et fédéral par des contributions financières et en nature.

Le CCA a contribué à la coordination du système archivistique canadien grâce à des réunions annuelles pour ses membres, grâce à une planification qui a débuté dès les premiers moments de sa création, étalée sur deux ans dans un processus se fondant sur les évaluations des besoins réalisées par chaque conseil provincial/territorial, résultats de laquelle ont servi de base pour l'élaboration d'objectifs et de programmes nationaux, et grâce aussi à des comités et le soutien des conseils provinciaux/territoriaux.

Les projets que le CCA a financés ont eu un impact national : l'élaboration de normes pour la description de tous les supports d'archives, l'élaboration de guides pour des milliers de kilomètres de ressources archivistiques dans les archives individuelles, une stratégie nationale de conservation, les évaluations de conservation dans de nombreuses archives, des manuels techniques, du matériel de formation, des ateliers et des conférences, et des manifestations publiques qui mettent en valeur le profil des archives. Le travail de coordination et de soutien au système archivistique canadien du CCA a contribué à l'amélioration de la capacité des archives et des archivistes à préserver et à mettre à disposition les documents du passé – l'objectif ultime de la Commission sur les études canadiennes, du Groupe consultatif sur les archives, du Comité d'étude de la politique culturelle fédérale, du Congrès sur les archives, et du Comité consultatif sur les archives et des archivistes. Les besoins des archives n'ont pas été tout à fait satisfaits, bien entendu, et de nouveaux défis ont surgi, mais le système archivistique canadien qui a été inventé a plaidé en faveur des archivistes des archives et des associations d'archives et a encouragé leur participation, a réussi à combler les lacunes graves et des problèmes. En outre, avec le CCA en son centre, le système archivistique canadien a su s'adapter comme il a mûri et aux divers changements au fil du temps, et il continue d'être un véhicule viable pour rassembler les joueurs sur la scène des archives canadienne et pour soutenir leur progrès.

CONCLUSION

Archivistes au mandat de conserver le souvenir du passé, que faisons-nous de notre propre passé ? L'examinons-nous par la même analyse et évaluation contextuelle que nous utilisons pour l'évaluation des documents des autres ? Force est de constater que nous devons posséder un sens solide de l'endroit d'où nous venons et de qui nous voulons être pour être en mesure de nous exprimer en toute confiance et de manière ciblée et afin de poursuivre notre rôle dans la société et de convaincre les autres de soutenir celui-ci. En regardant derrière nous, nous pouvons assurément convenir que nous avons accompli beaucoup de choses dans nos associations et organisations : publications, éducation, activisme, définition du système archivistique canadien, sa mise en place et sa gestion, et préparation à relever de nombreux défis, ceux qui restent et ceux qui émergent. La connaissance de notre passé nous aidera.

Connaître notre passé ne pouvait cependant pas nous préparer au dur coup porté par l'élimination du financement pour le CCA et l'émasculation de Bibliothèque et Archives Canada. Ce fut un choc d'assister à l'écroulement des structures et des programmes qui ont soutenu les archives à exécuter un mandat essentiel dans une société démocratique et un droit fondamental de la société : conserver les documents du passé et les rendre accessibles à tous pour informer l'avenir. Personne d'autre n'a cette responsabilité, personne d'autre ne peut l'assumer.

Les archivistes, bien entendu, continuent vaillamment et avec succès. L'ACA et l'AAQ conservent leurs programmes et leurs efforts de lobbying ont été énergiques et sophistiqués. Les conseils provinciaux et territoriaux continuent de fonctionner. Le CCA trouve des façons nouvelles et créatives d'offrir des services aux archives. C'est louable et important, mais les archivistes ne doivent pas renoncer à rétablir le financement afin que les archives puissent continuer d'opérer et qu'elle puisse améliorer leur rôle de permettre aux citoyens d'enquêter et de comprendre leur passé pour une multitude de raisons. Les archives sont un bien public et, en tant que telles, méritent le soutien du public.

Pendant ce temps, nous devons compter sur les forces des archivistes souvent reconnues à l'extérieur de notre profession. Ces caractéristiques sont le dévouement, l'engagement et la passion. Nous avons toujours eu des personnes au sein de notre profession qui nous ont aidé à naviguer des questions difficiles et qui ont contribué à façonner la profession que nous avons aujourd'hui. À bien des égards, le nombre relativement faible de nos effectifs explique en partie l'effort pur et le travail acharné de nombreux d'entre nous. Ce sont des qualités que les archivistes doivent continuer à démontrer dans leur travail afin de relancer et retrouver le soutien pour le système archivistique canadien.

Une citation de William Deacon qu'on peut trouver, de manière appropriée, dans le *festschrift* honorant Kent Haworth et qui fut utilisée par Gordon Dodds lors d'une session à l'ACA à Saskatoon en 2005 pour le 30e anniversaire de l'ACA et le 20e du CCA, offre selon lui « une réflexion parfaite » de l'approche d'un grand nombre de nos collègues.

« J'ai un conseil pour vous », dit-il, « […] et c'est de penser à la foi. Non seulement de garder la foi, mais de constater la stérilité du cynisme, et la fertilité de la croyance, qui elle est positive. […] Vous avez du travail à faire, vous ne devez pas être embrouillés… Ne soyez pas négatif, n'ayez pas peur et ne vous limitez pas ».[14] Pour une profession dont le rôle en partie est d'informer l'avenir, garder la foi – sans crainte – est certainement une condition à l'emploi. Nous *devons* travailler et nous ne devons pas nous embrouiller et, heureusement, beaucoup d'entre nous n'ont pas été limités dans leur vision ou dans leur dévouement pour leur travail.[15]

NOTES

1 Le « Répertoire des archives au Canada » a été compilé en 1973 par la Section des archives de la Société historique du Canada.

2 Le Groupe des archivistes de la région de Toronto et l'Association d'archives du Canada atlantique furent formés en 1973, et une jeune association d'archivistes des Prairies a aussi commencé à s'organiser.

3 Le Bureau des Archives canadiennes a été dissous en 2010. Sa principale réalisation a été la coordination de l'élaboration des règles de description archivistique qui ont influencé à jamais la façon dont les archives sont décrites non seulement au Canada, mais aussi au niveau international.

4 Groupe consultatif sur les Archives canadiennes, *Canadian Archives* (Ottawa: Social Sciences and Humanities Research Council of Canada 1980): 47.

5 T.H.B. Symons, *To know Ourselves: The Commission on Canadian Studies* (Ottawa, Association of Canadian Studies, 1975): 69.

6 Sir Hilary Jenkinson, *Manual of Archive Administration* (1922, rev. 1937).

7 Ibid.

8 Groupe consultatif, Ibid. : 66.

9 [1981] Report of the Auditor General of Canada's, Chapter 11.19.

10 George MacBeath, en tant que chef adjoint de l'administration des ressources historiques, a mis en place les Archives provinciales du Nouveau-Brunswick en 1967-1968 et les Archives provinciales sont demeurées au sein de cette agence pendant cette période. Allen Turner, qui fut archiviste provincial de la Saskatchewan en 1961-74, a été nommé sous-ministre adjoint de la Culture, du Loisir et du Sport au Ministère du Secrétariat provincial de la Colombie-Britannique en 1979. Dans ce poste, il était responsable des Archives provinciales de la Colombie-Britannique. Marion Beyea, archiviste de la province du Nouveau-Brunswick, a été présidente de l'ACA, de 1979 à 1980, et Kent Haworth, responsable des documents gouvernementaux aux Archives provinciales de la Colombie-Britannique, a été président de l'ACA en 1980-1, chacun ayant servi en tant que vice-président l'année précédant leur présidence.

11 Le Québec craignait que les nouvelles Archives nationales du Canada empiètent sur les intérêts d'acquisition des Archives Nationale du Québec.

12 La conférence fédérale-provinciale-territoriale des archivistes était un organe comprenant les chefs des archives fédérales, provinciales et territoriales qui se réunissaient chaque année depuis le début des années 1970 pour s'informer des nouveaux développements au sein des Archives publiques du Canada et pour partager leurs expériences. Avant 1978, des activités communes n'étaient organisées qu'occasionnellement.

13 La résolution se lit comme suit : « qu'ils encouragent et facilitent l'évolution d'un 'système d'archivage' au Canada » a) en permettant aux archives provinciales et territoriales de prendre l'initiative dans la formation de réseaux d'archives en coopération dans leurs juridictions, structurés de façon la mieux adaptée à leur situation d'archives, b) en soutenant le travail des réseaux, c) en demandant que le gouvernement fédéral encourage le développement d'un système d'archivage national en soutenant et en reliant les réseaux d'archives provinciaux/territoriaux à travers un système national d'archivage d'information, rendre disponibles le personnel, les installations et les techniques spécialisés, fournir une formation avancée pour le personnel, coordonner les projets et fournir des fonds pour les réseaux provinciaux/territoriaux. "The Canadian Archival System. A Report with Recommendations Prepared by the Dominion-Provincial-Territorial Archivists' Conference".

14 Henry Weekes à Arthur Deacon le 25 décembre 1934, cité dans John Lennox, "Using the Archives," dans Marion Beyea, Reuben Ware, Cheryl Avery éds., *The power and passion of archives: A festschrift in honour of Kent Haworth* (Ottawa: Association of Canadian Archivists 2005): 145.

15 Introduction de Gordon Dodds à un panel de discussion, "A Year of Anniversaries: The Canadian Archival System After Twenty Five Years," Congrès annuel de l'ACA, Saskatoon, 2005.